

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 03 mars 2025

Membres en exercice :  
9

Date de la convocation: 25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 6

**Présents :** Guy ALBRAND, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:** Bernard RENOY par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

**Excusés:** Jean-Claude GILLON, Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

### Objet: Vote du compte financier unique 2024 - micro\_creche\_les\_eterlous - DE\_2025\_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel délibérant sur le compte financier unique micro-crèche de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		18 670.55		847.39		19 517.94
Opérations de l'exercice	198 559.06	187 980.08		261.64	198 559.06	188 241.72
<b>TOTAUX</b>	<b>198 559.06</b>	<b>206 650.63</b>		<b>1 109.03</b>	<b>198 559.06</b>	<b>207 759.66</b>
Résultat de clôture		8 091.57		1 109.03		9 200.60
				Restes à réaliser	1 000.00	
				Besoin/excédent de financement Total		8 200.60
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en

Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE AGEDI)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/03/2025 004-210402343-20250303-DE_2025_013-DE

conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
8 091.57	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/03/2025 004-210402343-20250303-DE_2025_013-DE